

COMMUNE DE FRASNE LE CHATEAU

Réunion du conseil Municipal

Séance du 22 juillet 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Absents : 3

Date de convocation : 16/07/2021

Votants : 8

Par procurations : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux juillet, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie, à huis clos, sous la Présidence de Monsieur Claude SPRINGAUX, Maire.

Etaient présents : Didier BOITEUX, Marie GRENIER, Bertrand NORMAND, Fernando OLIVEIRA, Éric PIDANCET, Carole RAFFIN, Claude SPRINGAUX, Cyril TOUSSAINT

Procurations : Néant

Absents : Céline CHATELAIN, Jean-Baptiste FAGON, Florent ROGNON

M. Éric PIDANCET a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour de cette réunion. Il s'agit du renouvellement du contrat de maintenance VISIOSEDIPCI, du renouvellement de la ligne de trésorerie et la sollicitation de la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement et de sécurité.

1) Validation devis travaux suite inondations

Monsieur le Maire fait le point sur les inondations et coulées de boue du mois de juin dans la rue de l'Oratoire et présente aux membres du Conseil Municipal les devis suivants :

- Devis N° 202122 en date du 15/07/2021 de SASU SRTP pour les travaux de busage et évacuation entre chez Monsieur BARRET et chez Monsieur CAMELLE pour un montant de 6 999.00 € HT soit 8398.80 € TTC
- Devis N°0505 en date du 16/07/2021 de SARL BATOT pour les travaux de création d'une cuve de réception des eaux ruisselants des champs à l'angle de la rue des Menets et de la route d'Étrelles pour un montant de 1 560 € HT soit 1 872 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de la société SASU SRTP pour un montant de 6 999.00 € HT, soit 8 398.80 € TTC
- accepte le devis de la société SARL BATOT pour un montant de 1 560 € HT soit 1 872 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer ses devis et tout autre document s'y rapportant

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

Comme de Frasne-le-Château -
Séance du 22 Juillet 2021

2) Nomination de Titulaires à l'AFR de Frasne le Château

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'Association Foncière de Remembrement de Frasne le Château doit compter parmi ses membres au moins 3 élus de la commune de Frasne le Château en tant que titulaires et le Monsieur le Maire en 4^{ème} titulaire.

A ce jour, seul monsieur le Maire est titulaire, Florent ROGNON et Bertrand NORMAND ne sont que suppléants. Il convient donc de « redistribuer » les rôles et de nommer un autre titulaire en plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer Claude SPRINGAUX :

- Bertrand NORMAND,
- Florent ROGNON
- Cyril TOUSSAINT

membres titulaires de L'AFR de Frasne le Château pour représenter la commune. Ils siègeront aux côtés de Jean-Luc BARRET, Claude OUDIN, Denis LOIGEROT et de Vincent LOIGEROT (président)

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

3) Renouvellement contrat Visio Sedi PCI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de maintenance informatique du logiciel VISU DGFIP conclu avec la société ADIC INFORMATIQUE est arrivé à échéance et qu'il convient donc de renouveler le contrat.

Il s'agit de la maintenance informatique du logiciel de consultation du cadastre et des taxes foncières, son coût annuel est de 36 € TTC.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :

- accepte le contrat de maintenance informatique du logiciel VISU DGFIP de la société ADIC INFORMATIQUE,
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tout autre document se rapportant à cette affaire.

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

4) Demande d'attribution de la « réserve parlementaire » pour les travaux d'aménagements de sécurité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre de la Réserve Parlementaire à Monsieur Alain JOYANDET, Sénateur de Haute Saône pour les travaux d'aménagement de voirie et de Sécurité 2021, et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

5) Renouvellement ligne de trésorerie

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de ligne de trésorerie conclu avec la Caisse d'Épargne est arrivé à échéance. Il convient donc de renouveler le contrat. La Caisse d'épargne nous a donc fait parvenir une nouvelle proposition.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal :

- décide de passer un nouveau contrat de ligne de trésorerie à la Caisse d'Épargne pour :
 - Un Montant de 30 000 €,
 - Une Durée de 1 an,
 - Un Taux €ster de 0.567 %
 - commission d'engagement 100 €Commission de non engagement 0.0500 %

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

8 Pour

0 Contre

0 Abstention

6) Questions et Informations diverses : NÉANT